

# Le puy de Montenard

## Distance

↔ 5 km

## Durée

🕒 1h30

## Difficulté

📈 Facile

## Dénivelé

📈 +126 m

## Balisage

📏 Bleu

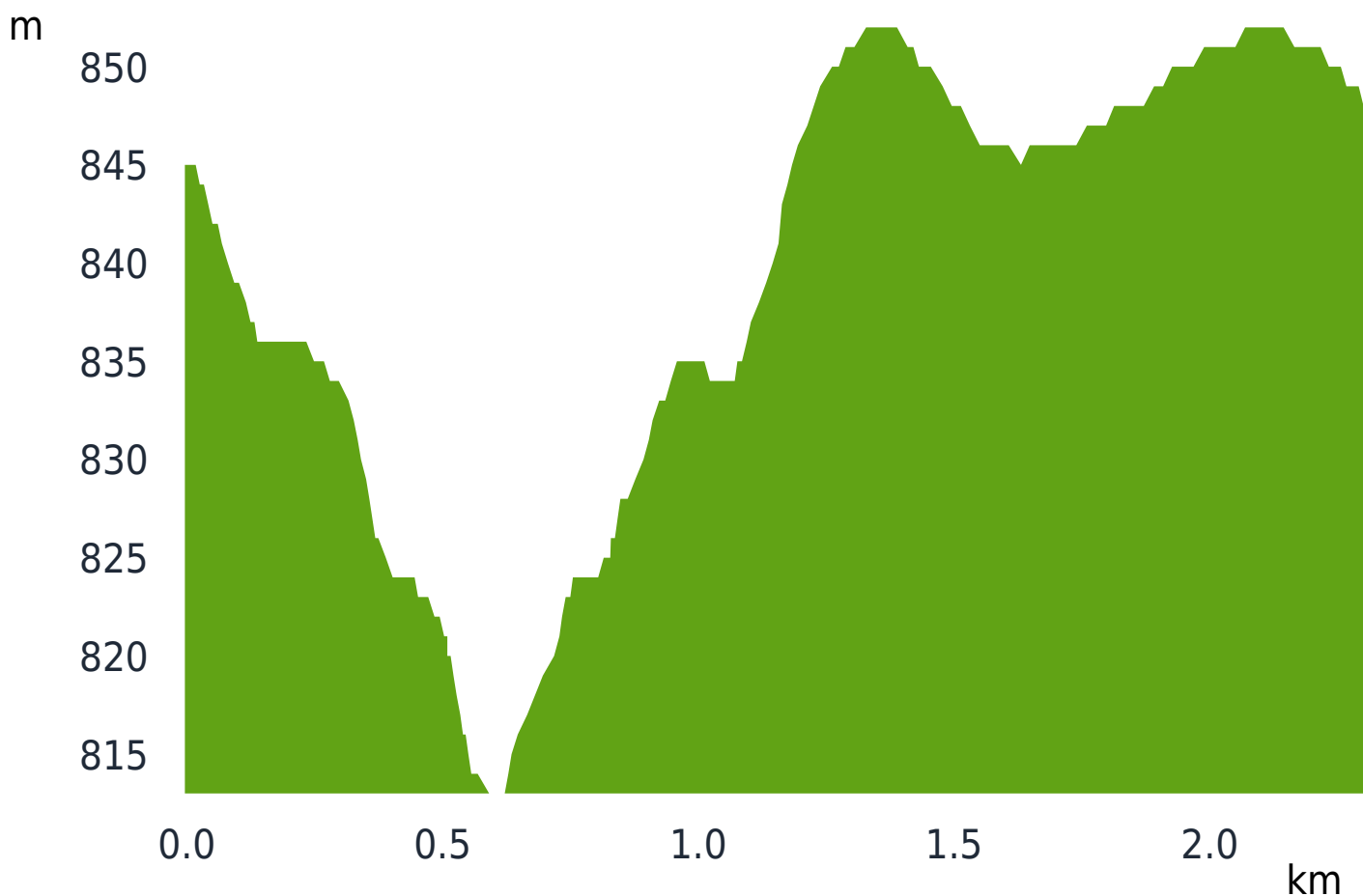


**Chiens autorisés** — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

## Itinéraire





## Point de départ

### Ville de départ

Saulzet-le-Froid

### Adresse de départ

Lieu-dit Zanières - Esplanade en sortie de village  
63970 Saulzet-le-Froid

### Accès au point de départ

De Clermont-Ferrand, prendre la D2089 direction Tulle/Bordeaux. Au col de la Ventouse, tourner à gauche, direction Murol par D213 puis à droite par D5. A Zanières, partir à droite sur la D 74 jusqu'à l'esplanade en sortie du village.

## Description du parcours

Au sud de la chaîne des Puys et aux confins du massif du Sancy, vous gravirez ce puy pour bénéficier de panoramas tous azimuts.

## Détail du parcours étape par étape

**Étape 1 :** De l'esplanade, face au panneau, monter à gauche. Aller tout droit jusqu'à une patte d'oie au pied du Puy de Monténard.

**Étape 2 :** Monter à gauche dans le bois et continuer tout droit (en délaissant les sentiers de part et d'autre) jusqu'au troisième chemin montant à gauche.

**Étape 3 :** L'emprunter, continuer tout droit jusqu'à un croisement ; prendre le chemin de droite qui s'infléchit ensuite nettement sur la gauche. Au croisement suivant, continuer tout droit jusqu'à une patte d'oie.

**Étape 4 :** Monter à droite pour un aller / retour au sommet du Puy de Monténard, (vue sur Saulzet le Froid, le plateau de Pessade, la chaîne du Sancy et la vallée de la Monne). De retour au point 3 descendre à droite jusqu'au croisement en T. Emprunter le large chemin à gauche et descendre jusqu'à la clôture après la sortie du bois.

**Étape 5 :** Suivre le chemin à gauche, le long de la clôture et au premier croisement, partir à gauche pour rejoindre le point de départ (vue sur la vallée de la Monne, le plateau de Chay, et au loin le Livradois-Forez).

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.